



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Tableau de bord de la consommation d'espaces naturels agricoles ou forestiers (NAF)

## Périmètre Hauts-de-France édition 2021

février 2022

**17 051 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers  
consommés par l'urbanisation  
entre 2010 et 2019

**soit 5,8**

terrains de football consommés  
par jour par l'urbanisation

**30 %**

des trajets domicile-travail dans  
la commune de résidence en 2018  
(32 % en 2008)

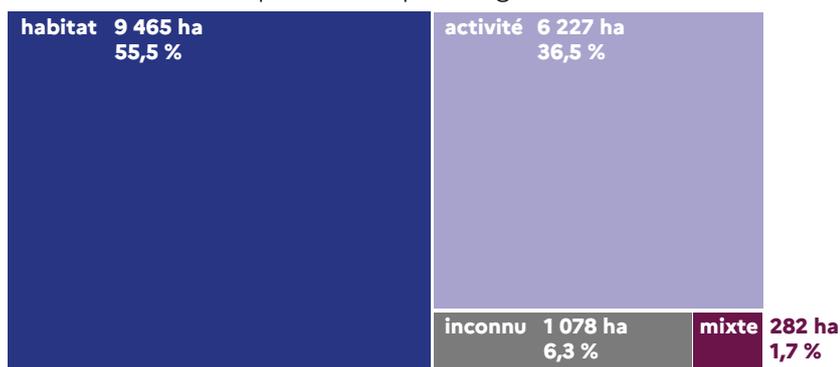
**22,4 km**

parcourus en moyenne pour les trajets  
domicile-travail en dehors de la commune  
de résidence en 2018 (20,8 km en 2008)

La consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers est définie par l'article 194 de la loi Climat et résilience comme «la création ou l'extension effective d'espaces urbanisés ».

La lecture simultanée de ces deux indicateurs indique qu'une dissociation progressive des lieux d'habitat et d'emploi a été à l'oeuvre sur le territoire régional.

Consommation d'espaces NAF par usages entre 2010 et 2019



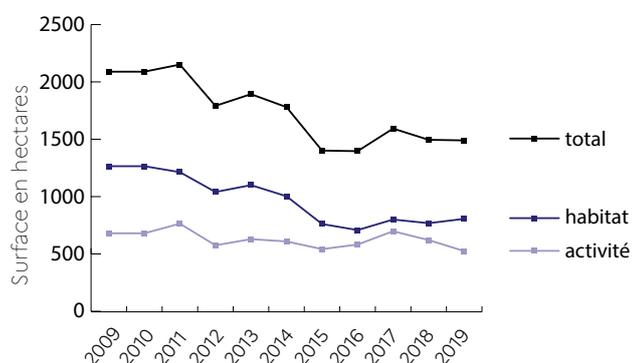
Les données mobilisées ici ne permettent de distinguer que les usages habitat / activité / mixte. Elles ne peuvent pas mesurer la consommation d'espace imputable aux infrastructures de transport, leurs emprises n'étant généralement pas cadastrées.

Ces données sont disponibles de manière annualisée.

Malgré la tendance de fond d'une réduction de la consommation d'espace sur la dernière décennie, une stabilisation à un niveau important peut être constatée depuis 2015.

La figure ci-contre montre également que la réduction de la consommation d'espace régionale repose en majorité sur la réduction de la consommation d'espace par l'habitat.

Évolution de la consommation d'espace par usage principal



# La consommation d'espaces NAF par l'habitat

**9 465 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'habitat entre 2010 et 2019

**165 764**

ménages supplémentaires de 2008 à 2018

**67 297**

habitants supplémentaires de 2008 à 2018

## Focus sur l'habitat pavillonnaire et l'évolution des ménages

**78 %**

estimation de la part de la consommation d'espace destinée à du logement pavillonnaire entre 2006 et 2017

**33 %**

estimation de la part de la production de logements assurée par le pavillonnaire entre 2006 et 2017

**100 000**

estimation du nombre de logements pavillonnaires produits entre 2008 et 2017

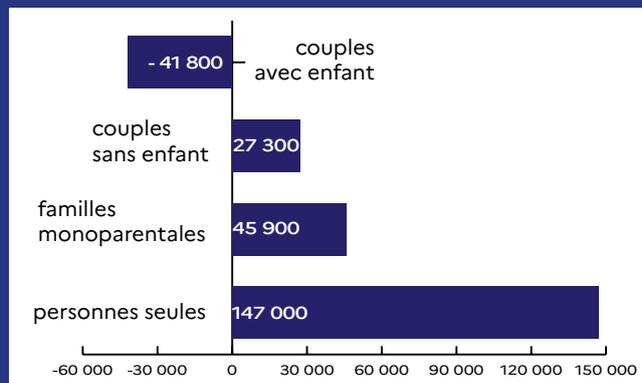
Les indicateurs présentés sont issus du diagnostic du foncier mobilisé pour le logement consultable sur le site de la [DREAL Hauts-de-France](#).

Le pavillonnaire est ici défini comme un logement individuel avec un terrain de plus de 500 m<sup>2</sup>.

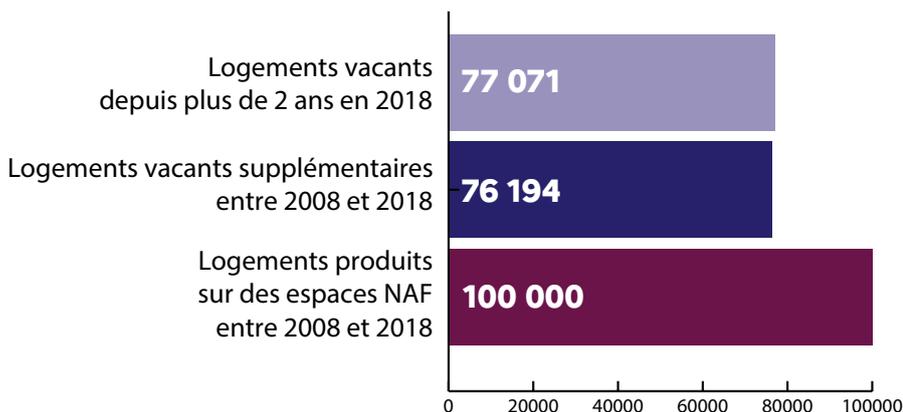
Le pavillonnaire occupe un poids important dans les surfaces mobilisées pour le logement.

Alors que l'habitat pavillonnaire cible des ménages avec enfants, on note que ce sont les ménages à personne seule qui augmentent le plus.

### Évolution des principales compositions de ménages entre 2008 et 2018



### Comparaison entre la production de logements et la vacance dans le parc de logements



Les chiffres des logements vacants depuis plus de 2 ans sont extraits des fichiers lovac du CEREMA.

Les logements vacants supplémentaires sont définis au sens de l'Insee et regroupent la vacance conjoncturelle comme la vacance structurelle.

La figure ci-contre montre que les territoires ont fait le choix de ne pas remettre sur le marché les logements vacants existants, et ont privilégié la production de logements en extension urbaine.

# La consommation d'espaces NAF par l'activité économique

**6 227 ha**

d'espaces naturels agricoles ou forestiers consommés par l'activité économique entre 2010 et 2019

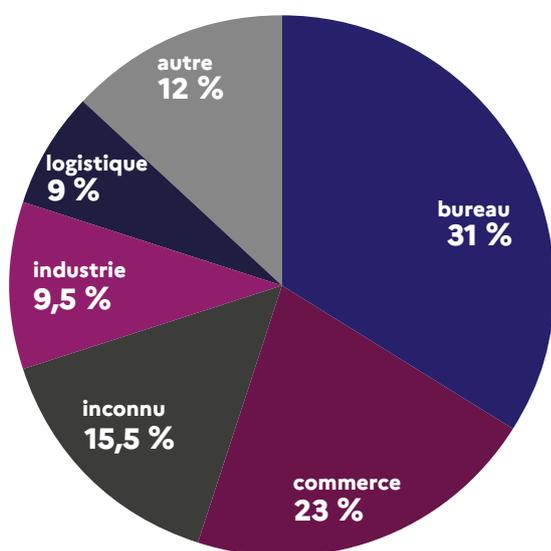
**- 37 839**

évolution du nombre d'emplois entre 2008 et 2018

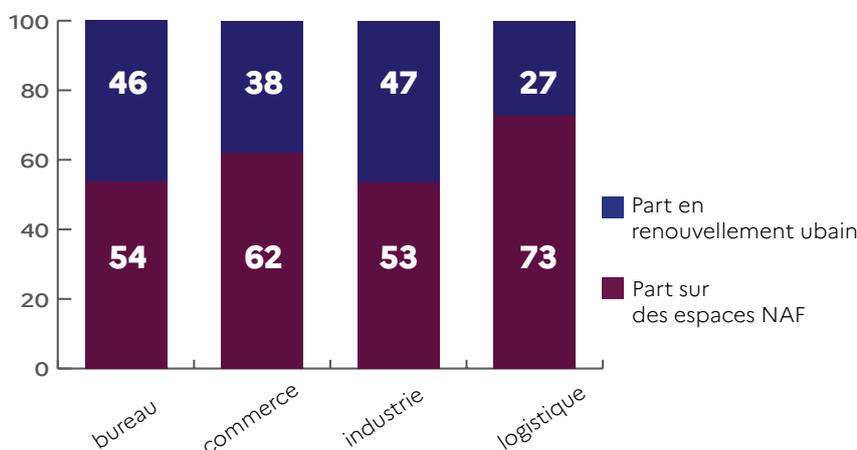
**21**

emplois par hectare d'activité économique en moyenne

La consommation d'espaces NAF par secteur entre 2007 et 2016



Part du foncier mobilisé sur des espaces NAF pour certains secteurs d'activité entre 2007 et 2016



Une dissociation entre évolution du nombre d'emplois et consommation d'espaces par l'activité économique est observée et ce n'est pas parce qu'un territoire a consommé davantage d'espace qu'il a nécessairement créé plus d'emplois.

Les regroupements proposés (bureau, commerce, industrie et logistique) sont inspirés des catégories de l'Insee.

La méthodologie précise et les résultats mentionnés ici sont issus de l'étude sur le foncier des activités économiques publiée par la DREAL en septembre 2021.

Le secteur "bureau" regroupe les activités de services ne correspondant ni aux commerces, ni à l'hébergement restauration. Elle comprend par exemple l'administration, l'enseignement ou le médico-social.

Les secteurs "bureau" et "commerce" représentent en Hauts-de-France la majorité de la consommation d'espaces par les activités économiques.

Pour ces deux secteurs et pour celui du commerce en particulier, cette forte consommation d'espaces a contribué à une dévitalisation importante des centres-bourgs et centres-villes.

Le secteur de la logistique présente entre 2007 et 2016 une consommation d'espaces comparable au secteur de l'industrie.

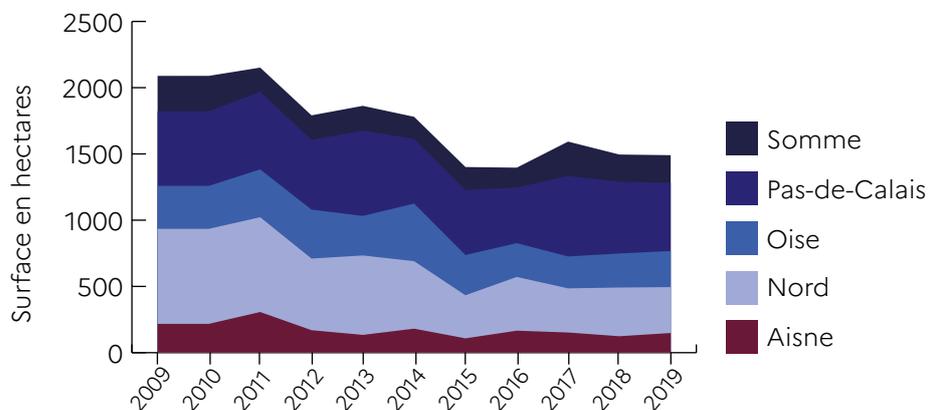
La réalisation de nouvelles implantations logistiques s'appuie cependant sur un très fort recours aux espaces NAF, plus fort que l'industrie, le commerce ou le bureau.

# Répartition départementale

## Consommation d'espaces NAF par département de 2010 à 2019



## Évolution de la répartition départementale de la consommation régionale d'espaces NAF



Les départements ne présentent pas tous la même trajectoire de consommation foncière.

### Ce tableau de bord de la consommation d'espaces NAF dans les Hauts-de-France s'appuie sur différentes sources de données, en particulier :

- celles de l'observatoire national de l'artificialisation des sols et relatives à la consommation d'espace. Dans cette mesure, les fichiers fonciers, base déclarative issues des données de la taxe foncière, sont utilisés pour déterminer un usage naturel agricole, forestier ou urbanisé des espaces,
- celles de l'INSEE et en particulier des recensements de population de 2008 et 2018,
- celles du CEREMA avec le fichier de lovac,
- celles de la DREAL et en particulier les données des études sur le foncier mobilisé pour le logement et le foncier mobilisé par l'activité économique disponibles sur le site internet de la DREAL.

Ces différentes sources de données possèdent des limites qui leur sont propres. Elles permettent, prises dans leur ensemble de qualifier la consommation d'espace et d'interroger sa nécessité.

Pour aller plus loin et consulter d'autres indicateurs sur la consommation d'espace issus de l'observatoire national de l'artificialisation des sols, consulter le site élaboré par la DDTM 59 [https://public.tableau.com/views/odaf3/Partie1?:language=fr&:display\\_count=y&:origin=viz\\_share\\_link&:showVizHome=no](https://public.tableau.com/views/odaf3/Partie1?:language=fr&:display_count=y&:origin=viz_share_link&:showVizHome=no)

Directeur de publication : L. Tapadinhas DREAL Hauts-de-France

Rédaction : DREAL Hauts-de-France – Service énergie climat logement et aménagement du territoire

Conception graphique : DREAL Hauts-de-France – mission communication

Contact : Service énergie climat logement et aménagement du territoire

seclat.dreal-hauts-de-france@developpement-durable.gouv.fr

La DREAL est un service régional déconcentré du ministère de la transition écologique, du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministère de la mer.

44 rue de Tournai – CS 40 249 59019 Lille Cedex / standard : 03 20 13 48 48